DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en

Présents à la séance : 24

Séance du 21 DECEMBRE 2016 A 19H30

exercice: 29

L'An Deux Mil Seize, le 21 DECEMBRE A 19H30

Extrait affiché le : 22 décembre 2016

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

6ème séance 2016

Présents: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

<u>Objet</u> : Complément à la délibération n° 110/2016.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane à M. GILET Dominique
Mme BOULANGER Annie à Mme FLICKER Gisèle
Mme LAVAL Christiane à Mme VINCENT Marie
M. CHARDIN Denis à Mme GEROME Line
Mme ANDRÉ Sophie à M. DAUTREY Roland

N° 115/2016

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur Michel SALTZMANN, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal la modification à apporter à la délibération n° 110/2016 relative à la cession par la Commune à la Communauté de Communes du bâtiment mitoyen au nouveau centre de secours, sis 46 rue de Stalingrad, sur la parcelle cadastrée en section A n° 1825. Dans le prix de vente de 70 000 € hors frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur, la Commune propose d'ajouter la cession de la parcelle communale attenante cadastrée en section A n° 1748 d'une contenance de 43 centiares.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Décide unanimement de cet ajout, tel que ci-détaillé, sans modification du prix de 70 000 € hors frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire,